



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aéroport d'Orly

Question écrite n° 117477

Texte de la question

M. Pierre Gosnat interroge Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur l'avenir de la plateforme aéroportuaire d'Orly. Le 1er juin 2011, 61 parlementaires, dont 4 députés UMP du Val-de-Marne et le député de Longjumeau, déposaient une proposition de loi relative à la desserte aérienne du Grand Paris (n° 3486). Dans son article 3, le texte prévoit la remise d'un rapport sur les possibilités de réorganisation des plateformes desservant actuellement le bassin parisien, y compris la délocalisation des plateformes les plus insérées dans un tissu urbain comme celle d'Orly. Arguant du problème des nuisances sonores, ces 61 députés demandent que soit envisagé le déplacement de l'aéroport d'Orly. Inauguré en 1961, Orly est aujourd'hui le 11e aéroport européen avec plus de 25 millions de passagers et 162 villes desservies. 29 000 emplois directs et 80 000 emplois induits sont liés à l'activité de l'aéroport. La présence de l'aéroport influe sur tout l'aménagement et le développement économique de la zone au travers des parcs d'affaires internationaux et du MIN de Rungis. Le développement urbain des villes voisines de l'aéroport pose certes la question des nuisances sonores et de la qualité de vie des habitants. La réponse à cet enjeu réside principalement dans les avancées techniques actuelles et à venir des appareils. La délocalisation de l'aéroport d'Orly telle que voulue par les députés signataires de la PPL n° 3486 aurait des conséquences catastrophiques sur l'ensemble du territoire attenant. Cette proposition est d'autant plus inconcevable qu'elle s'inscrit en totale opposition avec les projets de transport et de développement portés par le Grand Paris. Il semble pourtant qu'elle ait apporté son soutien à la dite proposition de loi. C'est pourquoi, par la présente question écrite, il lui demande de lui apporter les précisions nécessaires sur l'avenir de l'aéroport d'Orly en perspective notamment du développement continu du trafic aérien et du projet du Grand Paris.

Texte de la réponse

L'aéroport de Paris-Orly, deuxième plate-forme de France, connaît cette année son cinquantième anniversaire d'activité commerciale depuis son inauguration en février 1961. Durant toutes ces années, Orly a accompagné les mutations du transport aérien tout en étant au coeur de l'émergence d'une sensibilité accrue aux nuisances sonores aériennes, marquée dès 1968 par la mise en place d'un couvre-feu nocturne puis, en 1994, par un plafonnement de son trafic à 250 000 créneaux d'atterrissage ou de décollage pour raisons environnementales. L'aéroport de Paris-Orly est aussi un facteur essentiel de l'accessibilité et du rayonnement national et international de Paris et de la région Île-de-France et, d'un point de vue économique, une importante source d'emplois et un moteur de développement du pôle économique sud-francilien. Cette zone géographique bénéficie de projets importants, notamment le projet de réseau de transport public du Grand Paris, qui reliera l'aéroport aux grands pôles économiques et bassins d'emplois de la région Île-de-France et le projet d'interconnexion Sud des lignes à grande vitesse qui comporte la création d'une gare TGV connectée à l'aéroport de Paris-Orly. Une réflexion sur l'avenir des capacités aéroportuaires nécessaires à la desserte du Grand Paris à un horizon de moyen terme est pleinement justifiée même si la proposition de loi évoquant la délocalisation de l'aéroport de Paris-Orly n'est pas soutenue par le Gouvernement. La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, ainsi que le ministre de la ville et le ministre chargé des

transports, ont ainsi installé le 3 octobre dernier une commission stratégique sur l'avenir de l'aéroport de Paris-Orly. Elle devra notamment dessiner le rôle et la place de l'aéroport dans le système francilien à moyen et long termes dans un contexte de croissance attendue du trafic et encourager les synergies entre l'évolution de la plate-forme et les projets du Grand Paris, qu'il convient d'articuler au mieux afin d'en faire émerger toutes les potentialités en termes d'activité, d'emploi et de création de richesses. La commission intégrera naturellement la question de la nécessaire insertion de l'aéroport dans son environnement proche.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Gosnat](#)

Circonscription : Val-de-Marne (10^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117477

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2011, page 9505

Réponse publiée le : 22 novembre 2011, page 12277